Au Burundi, les morts ne dorment pas tranquilles

Deutsche Welle,Â 11.08.2017 ColÃ¨re au Burundi : pour pouvoir rÃ©nover la nationale, qui mÃ¨ne vers l'ouest du pays, les autoritÃ©s ont demandÃ© aux habitants de dÃ©placer les dÃ©pouilles de leurs proches. Le cimetiÃ¨re de Mpanda longe la route concernÃ©e. A cinq kilomÃ¨tres de Bujumbura, vers l'ouest, c'est le cimetiÃ¨re de Mpanda. Mais les familles qui ont des parents qui reposent dans une bande de 50 mÃ¨tres situÃ©e Ã gauche et Ã droite de la route nationale, vers Cibitoke, sont sommÃ©es de les exhumer afin de les enterrer ailleurs. Il s'agit d'une opÃ©ration coÃ»teuse et sans utilitÃ©, dÃ©plore Marthe Kana.

La sexagÃ©naire doit dÃ©terrer son mari et son fils. "Les exhumer pour les enterrer ailleurs, ce sont des dÃ©penses inutiles et moi je suis Ã la retraite et je n'ai pas d'argent ! se dÃ©sole la veuve Ã la retraite. "Je me suis dit qu'ils fassent ce qu'ils veulent car mÃªme plus tard ils vont encore faire des maisons. Ma voisine vient de dÃ©terrer et rÃ©-enterrer sa grand-mÃ¨re. Elle a finalement dÃ©pensÃ© plus que les frais d'enterrement."Â Les familles concernÃ©es par les travaux de rÃ©novation dÃ©plorent la brutalitÃ© de la dÃ©cision des pouvoirs publics et le manque de soutien dans une opÃ©ration Ã la fois douloureuse et souvent impossible. Paperasse et tracasseries Le dÃ©terrement exige un document du ministÃ¨re de l'IntÃ©rieur attestant l'identitÃ© du dÃ©funt. Il doit Ãªtre prÃ©sentÃ© Ã l'administration communale de Mpanda pour validation et autorisation d'exhumation. Ce qui se rÃ©vÃ¨le souvent compliquÃ© selon le tÃ©moignage de Jean-Paul Kanani. RencontrÃ© au cimetiÃ¨re de Mpanda, il identifie la tombe de son grand-pÃ¨re avant son exhumation. "Si au moins ils avaient clairement dÃ©limitÃ© !Â s'exclame l'intÃ©ressÃ©.Â "Parce qu'il y en a qui ne retrouvent pas les tombes des leurs, des croix ont disparu et Ã§a devient difficile. Et un document d'identification de la tombe est obligatoire. Il faut le prÃ©senter Ã l'administration locale pour vÃ©rifier l'identitÃ© du dÃ©funt. L'autoritÃ© communale autorise ensuite l'exhumation." Â Le ministÃ¨re de l'IntÃ©rieur n'a pas souhaitÃ© se prononcer sur cette question et aucune communication officielle n'a Ã©tÃ© publiÃ©e concernant les exigences Ã l'endroit des familles. Les procÃ©dures sont compliquÃ©es.Â "AprÃ¨s la mort c'est fini. Inutile de dÃ©placer des ossements, de faire des dÃ©penses. Nous sommes mÃªme incapables de satisfaire ceux encore vivants. Je peux peut Ãªtre retrouver la tombe de mon fils mais pas celle de mon mari."Â s'inquiÃ¨te Marthe Kana. Jean-Paul Kanani renchÃ©rit :Â "Auparavant, les familles dÃ©plaÃ§aient les leurs et Ã§a se passait trÃ¨s bien. Mais avec cette opÃ©ration collective les documents sont obligatoires."Â Les exhumations isolÃ©es ont Ã©tÃ© suspendues il y a prÃ¨s de deux semaines. Le gouvernement prÃ©voit le dÃ©terrement collectif et l'enterrement officiel sans les familles, avant de laisser place aux travaux d'amÃ©nagement de la route nationale numÃ©ro cinq.Â Des travaux similaires ont eu lieu ces derniÃ¨res annÃ©es au sud de Bujumbura et les terrains oÃ¹ se situaient d'anciens cimetiÃ¨res abritent actuellement des quartiers deÂ haut standing, en dÃ©pit des protestations des familles.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});